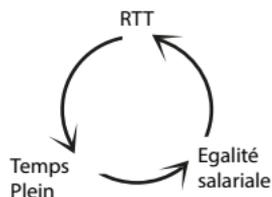


LES 32 HEURES HEBDOMADAIRES Et sans perte de salaires !

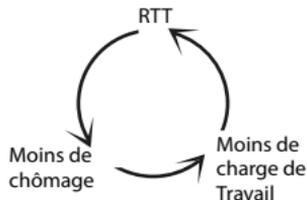
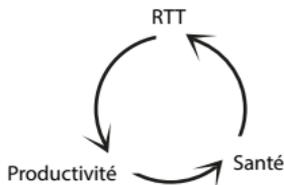
Revendic'Action

Les cercles vertueux de la Réduction du Temps de Travail contre les idées reçues :



Parmi les nombreux avantages d'une baisse du temps de travail cela permettrait au plus grand nombre d'accéder aux temps plein. Aujourd'hui les temps partiels sont occupés à 80% par des femmes, et sont les grands responsables des écarts de rémunérations entre femmes et hommes. Travaillez moins, travaillez mieux, c'est aussi plus d'égalité entre toutes et tous !

On entend souvent dire que la baisse du temps de travail serait une catastrophe pour la compétitivité des entreprises. Et pourtant c'est bien le contraire qui s'est produit avec les 35h, la France est au deuxième rang des pays avec la productivité horaire la plus élevée. Et plus important encore, c'est la santé au travail qui s'améliore. Quand on est reposé et moins stressé, non seulement on travaille mieux, mais on profite mieux de notre temps libre !



Fin 2018, la France comptait plus de 5,6 millions de chômeurs, des chiffres en constante augmentation depuis 30 ans. Dans le même temps la charge de travail des salarié.e.s n'a cessé d'augmenter en France, révélant des amplitudes de travail réel qui dépassent parfois les 50h, et pour la plupart non payées. Réduire le temps de travail, c'est réduire le chômage ET la charge de travail !

Alors comment faire ?

Les 32h, c'est la semaine de 4 jours à la différence des 35h qui offre la possibilité aux employeurs de continuer de lisser le travail sur une semaine entière. Si cette obligation nous offrirait tout au moins un jour de repos supplémentaire, il reste encore la question de la charge de travail. Et ça, seule une prise en charge collective avec les collègues peut nous permettre de l'imposer, d'imposer des embauches, d'imposer une délimitation plus claire des tâches à faire, d'imposer une autre logique, celle d'un temps au service d'un travail de qualité.

Les 32h, c'est possible et sans perte de salaires. Comment le financer ? En taxant les dividendes et le capital, en supprimant le CICE. On l'a déjà fait et ça marche. Toutes et tous ensemble, réapproprions nous du temps au travail !



Case 421 – 263, rue de Paris
93514 MONTREUIL Cedex

Tél : 01 55 82 89 41 – Fax : 01 55 82 89 42
fsetud@cgt.fr – www.soc-etudes.cgt.fr



/fsetud



/fsetud



/fsetud CGT